



Livret d'accueil

Hasselt – Bruxelles

www.faresa.be
info@faresa.be

FARESA HASSELT

Boerenkrijgsingel 44 bus 0.02
3500 Hasselt
Tel: 011/75.80.55
www.faresa.be
info@faresa.be

FARESA BRUXELLES

Rue Joseph Stevens 7
1000 Bruxelles
Tel: 011/75.80.55
www.faresa.be
info@faresa.be

Cher patient,

Vous avez récemment pris un premier rendez-vous dans notre cabinet. Nous vous remercions d'ores et déjà pour la confiance que vous accordez.

Contacteur un psychologue peut être une grande étape pour beaucoup de personnes et n'est pas toujours évident. Cependant, il s'agit d'une excellente première étape pour trouver des réponses à certaines questions, acquérir de nouvelles perspectives ou résoudre un problème spécifique avec lequel vous êtes aux prises.

Il va de soi qu'au début, vous pouvez avoir de nombreuses questions. À travers ce livret nous essayons de vous fournir plus d'informations sur notre fonctionnement. Nous établissons également quelques accords concrets afin de garantir que tout se déroule le plus harmonieusement possible.

L'équipe Faresa

Le premier entretien

La première consultation est un entretien préliminaire ou une consultation d'accueil. Pour la préparer, nous vous demandons de remplir et de remettre à votre thérapeute notre formulaire d'inscription ainsi que notre déclaration de consentement. Lors de cet entretien, nous examinerons librement les raisons pour lesquelles vous avez pris contact avec nous, la manière dont nous pouvons vous apporter une solution et la personne la plus appropriée de notre équipe pour vous accompagner. À la fin de cet entretien, une session suivante peut être planifiée avec le thérapeute ou le secrétariat.

Accompagnements et consultations

Un bon accompagnement peut prendre un certain temps et nécessite une préparation minutieuse. Afin de fournir une aide optimale, nous répartissons l'accompagnement sur plusieurs rendez-vous. Les consultations sont planifiées via le secrétariat ou directement avec votre thérapeute. Vous pouvez fixer un nouveau rendez-vous à la fin de chaque séance ou planifier plusieurs séances à l'avance pour garantir une place. Les séances durent environ 45 minutes.

Coachs / psychologues / thérapeutes

Nous travaillons avec une équipe de professionnels ayant des parcours variés. Nos coachs ont tous suivi une formation reconnue en coaching. Les psychologues possèdent un master en psychologie et sont inscrits auprès de la commission des psychologues. Nos thérapeutes sont des psychologues cliniciens ayant suivi une formation complémentaire reconnue en thérapie, notamment en thérapie de couple, familiale, systémique ou comportementale. Vous trouverez plus d'informations sur le parcours de nos professionnels sur notre site web. Tous nos intervenants respectent les codes déontologiques en vigueur.

La recherche

FARESA est une pratique fondée sur des preuves factuelles. Cela signifie que nous proposons des accompagnements dont l'efficacité a été scientifiquement démontrée. De plus, nous participons activement à des recherches afin d'optimiser encore davantage nos accompagnements. Si vous êtes éligible pour l'une de nos études, nous vous en informerons. Vous serez alors libre de décider si vous souhaitez y participer ou non.

Replanifier ou annuler de rendez-vous

Pour replanifier ou annuler un rendez-vous, contactez le secrétariat par email à info@faresa.be. Pour les urgences, vous pouvez appeler pendant les heures de bureau au 011/75.80.55. Il est important de le faire **au plus tard 48 heures à l'avance**. Cela nous permet d'aider les personnes ayant des problèmes urgents plus rapidement. Si une consultation n'est pas annulée à temps, elle sera facturée. Vous paierez cette consultation lors de votre prochaine séance, ou une facture vous sera envoyée.

Nos tarifs

Si vos séances sont prises en charge par votre employeur, les informations de ce paragraphe ne s'appliquent pas. Pour les patients privés, le paiement s'effectue après chaque consultation, auprès de votre thérapeute ou à la réception. Le paiement se fait de préférence via Payconiq, mais peut également être effectué par virement, en accord avec votre thérapeute (BE96 7360 4213 0905).

Pour plus d'informations sur les tarifs actuels, consultez notre site web :

<https://www.faresa.be/fr/bien-etre-mental#tarifs>

Intervention de la mutuelle

Pour certains accompagnements, une intervention de la mutuelle est possible. Cela varie en fonction de la mutuelle, et il est préférable de vérifier auprès de votre mutualité. Les attestations sont généralement établies à la fin du traitement et lorsque tous les paiements ont été effectués.

Procédure de plaintes

Vous avez une plainte ? Parlez-en d'abord avec votre psychologue. Si cela ne résout pas le problème, vous pouvez contacter la commission des psychologues via la page suivante :

<https://www.compsy.be/complaint>.

Déclaration de confidentialité

Pour plus d'informations sur notre déclaration de confidentialité, vous pouvez consulter notre site web : <https://www.faresa.be/fr/confidentialite>.

Consentement éclairé et politique en matière de suicide

Les informations que vous fournissez sont utilisées dans le cadre de la prestation de soins. Seul votre psychologue traitant a le droit de consulter votre dossier. Les autres membres de l'équipe peuvent consulter vos données administratives si nécessaire. Dans certaines situations, il peut être important de fournir des informations confidentielles à d'autres personnes dans le cadre d'une bonne prise en charge. Cela relève du secret professionnel partagé. La personne avec laquelle les informations sont partagées est également soumise au secret professionnel et agit dans le cadre de la même mission. Cela peut concerner des psychologues, des thérapeutes, des médecins généralistes, des diététiciens, des logopèdes, etc. Si nécessaire, vous serez informé à ce sujet et il sera convenu de quelle information, et si oui, elle peut être partagée avec eux. Nous agissons toujours conformément à la législation en vigueur et au code de déontologie :

<https://www.compsy.be/le-code-de-deontologie>

Il est également possible que les parents exerçant l'autorité parentale sur un mineur puissent exercer les droits du patient de leur enfant. Cela signifie qu'ils doivent donner leur consentement pour le suivi de leur enfant et/ou avoir droit à des informations concernant ce suivi.

En outre, nous enregistrons des sessions audio des séances. Les enregistrements pourront être écoutés par le superviseur et les psychologues collègues au sein de cette pratique, afin de vous aider de manière plus efficace. Ils sont tous tenus au secret professionnel partagé.

Pour les points ci-dessus, nous demandons le consentement nécessaire via notre formulaire de consentement.

Si votre accompagnement relève de la convention SPPL, vos données administratives (nom, numéro de registre national) seront transmises à l'hôpital Noorderhart pour la facturation à l'INAMI.

En cas de risque élevé de suicide ou de danger pour autrui, votre dossier pourra être discuté de manière anonyme avec des psychologues collègues et le médecin généraliste. Cela s'inscrit dans le cadre du secret professionnel partagé, valable pour l'ensemble de la pratique et votre médecin généraliste.